ART. 2 Nos 5482 à 5493

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2008

DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTS

Nos 5482 à 5493

présentés par M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

ARTICLE 2

Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

« L'épanouissement personnel est un motif de refus de travailler le dimanche. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le modèle de développement humain proposé par ce texte est aux antipodes de celui prôné par les auteurs de cet amendement qui au « travailler plus, pour gagner plus », opposeront le « travailler mieux, pour gagner mieux ». Invoquer ce motif pour refuser de travailler le dimanche ne saurait pénaliser en aucune façon le salarié.

ART. 2 Nos 5482 à 5493

Ces amendements identiques ont été déposés par 48 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° 5482 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

Adt n° 5483 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro

Adt n° 5484 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy

Adt n° 5485 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine

Adt n° 5486 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel

Adt n° 5487 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico

Adt n° 5488 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono

Adt n° 5489 de M. Muet, Mme Karamanli et M. Dussopt

Adt n° 5490 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot

Adt n° 5491 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got

Adt n° 5492 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier

Adt n° 5493 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille